

E-Newsletter 05

CONTENU

- > Avant-propos
- > Congrès politique criminelle
- > Accord entre la DGWL et le SPC
- > Journée du réseau d'expertise sur la traite et le trafic des êtres humains
- > L'évaluation en matière de violence dans le couple
- > Circulaire relative au racisme et à la discrimination
- > Projet en matière de violence liée à l'honneur
- > Analyse sur le traitement judiciaire des accidents de la route
- > Évaluation des accords de coopération en matière d'auteurs d'abus sexuels
- > Recherche scientifique sur le juge d'instruction

Avant-propos

La direction et les collaborateurs du Service de la Politique criminelle (SPC) profitent de la publication de la première e-newsletter de l'année pour vous présenter leurs meilleurs vœux.

L'année 2010 promet elle aussi d'être riche en défis à relever. La collaboration entre les partenaires des différents départements et niveaux de politique sera essentielle à cet égard.

Tout comme notre premier ministre, le ministre de la Justice prône précisément l'esprit de collaboration. Dans le cadre de sa mission de coordination de la politique, le SPC accorde lui aussi une importance toute particulière à une bonne collaboration avec les partenaires policiers et judiciaires de la politique criminelle ainsi qu'avec les communautés et les régions.

Le présent bulletin d'information met en avant cette collaboration, il présente bon nombre de projets dans lesquels cette coordination et harmonisation de la politique est mise en œuvre. Les sujets exposés portent plus précisément sur le congrès de politique criminelle, la journée du réseau d'expertise sur la traite et le trafic des êtres humains, l'évaluation de la politique criminelle en matière de violence dans le couple, la circulaire relative au racisme et à la discrimination, le projet concernant la violence liée à l'honneur, l'analyse des questionnaires sur le traitement judiciaire des accidents de la route, l'évaluation des accords de coopération relatifs aux délinquants sexuels et la recherche scientifique sur l'organisation de la catégorie professionnelle juges d'instruction.

La collaboration avec les partenaires au sein même du département revêt elle aussi une importance toute particulière pour le SPC. Un protocole a été signé ce mois-ci avec la direction générale Législation, lequel délimite les compétences des deux instances et cristallise leur collaboration mutuelle.

Je prends néanmoins congé du SPC au mois de février. J'ai œuvré pendant 15 années, dont 10 en qualité de Conseiller général à la Politique criminelle, pour le développement de ce service. Celui-ci est devenu un service performant, à même de fournir une expertise scientifique ainsi que des conseils stratégiques qui permettent au ministre de mener une politique criminelle plus cohérente et ciblée. Un nouveau défi m'attend désormais en tant que membre permanent du Comité P.

Je souhaite adresser mes vifs remerciements à mes collaborateurs ainsi qu'à tous les partenaires pour leur collaboration constructive, que j'espère voir se poursuivre à l'avenir.

*Diane Reynders,
Conseiller général à la Politique criminelle*

Congrès sur la politique criminelle. Un temps de réflexion !

À l'occasion de ses 15 ans d'existence, le SPC a organisé, le 27 novembre 2009, le congrès « Politique criminelle. Mise en œuvre de la politique : évolutions et défis ». Au cours de ce congrès, le SPC et 200 participants se sont penchés sur les évolutions et les défis les plus importants de la politique menée au sein de la chaîne pénale.

La journée d'étude a été ouverte par le Conseiller général à la Politique criminelle, Diane Reynders. Elle a indiqué que le service avait au départ été créé afin d'appuyer le ministre de la Justice et le Collège des procureurs généraux dans l'élaboration de leur politique criminelle. Au fil des années, le service a développé la vision selon laquelle la politique criminelle doit porter sur l'entièreté de la chaîne pénale selon un processus de politique cyclique et en s'appuyant sur une base scientifique. Voilà également l'une des principales tâches du service, que Mme Reynders a présentée.

Les partenaires-clés ont ensuite pris la parole, à savoir la police fédérale, le ministère public, le siège, le SPF Justice, la

DG Maisons de justice et la DG Établissements pénitentiaires. Ils ont souligné plusieurs défis en matière de mise en œuvre de la politique. Dans des ateliers organisés l'après-midi, la réflexion s'est portée sur trois défis majeurs : la mise en œuvre d'une politique « evidence-based », la mise en commun de la planification de la politique et la politique criminelle participative. Tous ces exposés captivants ont montré qu'il restait un nombre considérable de défis à relever, y compris pour le SPC de par ses tâches principales !

Les différentes contributions seront rassemblées dans les actes du congrès (qui seront publiés au second semestre de 2010). Un bref résumé du congrès paraîtra dans le numéro de février du Just News.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

An Raes (NL)
an.raes@just.fgov.be
02/542.74.21

Elke Devroe (NL)
elke.devroe@just.fgov.be
02/542.74.38

Jean-François Minet (FR)
jean-francois.minet@just.fgov.be
02/542.74.20

▲ **CONTENU**

Accord du 15/01/2010 relatif à la répartition des responsabilités et à la concertation entre la DGWL et le SPC

Le 15 janvier 2010, le SPC et la DG Législation ont signé un protocole de coopération. Les compétences et les tâches des deux institutions y sont délimitées et précisées. L'accent a toutefois été mis sur la collaboration entre les deux services.

Ceux-ci s'engagent dans ledit protocole à se concerter régulièrement quant au respect des accords conclus et à la répartition des tâches dans les dossiers concrets.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Freddy Gazan (FR)
freddy.gazan@just.fgov.be
02/542.74.36

▲ **CONTENU**

Journée du réseau d'expertise sur la traite et le trafic des êtres humains

Le 30 octobre 2009 a eu lieu la journée bisannuelle du réseau d'expertise sur la traite et le trafic des êtres humains, organisée par le SPC et le réseau d'expertise traite et trafic des êtres humains du Collège des procureurs généraux. Cette journée avait pour but de rassembler les magistrats de référence afin de permettre un échange de vues sur les difficultés qu'ils rencontrent dans la pratique.

À cette occasion, des acteurs de première ligne issus des services de police et de l'inspection sociale ont également été

invités afin d'exposer les problèmes concrets auxquels ils sont confrontés. Les sujets qui ont été abordés durant cette journée concernaient des matières telles que les indicateurs de traite des êtres humains développés par l'Organisation Internationale du Travail, l'analyse de jurisprudence relative à la notion d'exploitation sexuelle, la présentation des résultats de l'évaluation de la directive 01/2007 relative aux poursuites et recherches de faits de traite (les résultats de cette évaluation se trouvent sur l'ompranet du ministère public) ou

encore la directive 08/2008 sur l'approche multidisciplinaire envers les victimes de traite des êtres humains et de certaines formes graves de trafic.

Une fois encore, les discussions de cette journée ont mis en exergue l'importance de la collaboration entre instances concernées par la lutte contre la traite, dans l'optique d'une approche intégrale et intégrée de ce phénomène criminel.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Mathilde Van der Stegen de Schrieck (FR)
mathilde.vanderstegendeschrieck@just.fgov.be
02/542.74.76

Jean-François Minet (FR)
jean-francois.minet@just.fgov.be
02/542.74.20

Barbara Vangierdegom (NL)
barbara.vangierdegom@just.fgov.be
02/542.74.16

▲ CONTENU

L'évaluation de la politique criminelle en matière de violence dans le couple

La COL 04/06 relative à la politique criminelle en matière de violence dans le couple a constitué une énorme percée dans la lutte et la politique de poursuite en la matière. Elle a profondément changé les mentalités au sein de la police et du parquet. Conformément à la COL, le SPC soutient le Collège des procureurs généraux pour l'évaluation de cette circulaire.

Des travaux considérables ont été effectués en 2009 dans le cadre de cette évaluation : l'analyse de la consultation par le SPC de

tous les acteurs-clés de la COL a été achevée ⁽¹⁾ ; les 29 et 30 avril 2009, les journées de travail portant sur l'application de la COL ont remporté un franc succès et au cours de l'été, le SPC a organisé une consultation supplémentaire sur les moyens de fonctionnement de la COL 04/06 ⁽²⁾.

Enfin, ladite analyse réalisée par le SPC a été enrichie des conclusions d'évaluations (partielles) d'autres services, ce qui a débouché sur un rapport de synthèse

synoptique présentant les principaux problèmes liés à la COL 04/06 et formulant plusieurs recommandations de politique ⁽³⁾. Tous les rapports seront disponibles prochainement sur notre site Internet. Sur la base de ce rapport de synthèse, le groupe de travail violence intrafamiliale du Collège des procureurs généraux proposera en 2010 d'éventuelles adaptations concrètes de la COL 04/06. Le SPC, membre de ce groupe de travail, apportera sa contribution.

Pour plus d'informations :

⁽¹⁾ K. BERTELOOT, S. SIVRI et M. BROUCKER, sous la direction de D. REYNDERS et F. GAZAN, « Analyse van de vragenlijsten met betrekking tot de gemeenschappelijke omzendbrief COL 04/06 van de minister van Justitie en het College van procureurs-generaal betreffende het strafrechtelijk beleid inzake partnergeweld », Service de la Politique criminelle, Bruxelles, décembre 2009, 113 p.

⁽²⁾ K. BERTELOOT, I. LECLERQ et M. BROUCKER, sous la direction de D. REYNDERS et F. GAZAN, « Analyse van de bevraging inzake de werkmiddelen ter uitvoering van omzendbrief COL 04/06 », Service de la Politique criminelle, Bruxelles, décembre 2009, 64 p.

⁽³⁾ K. BERTELOOT, S. SIVRI et M. BROUCKER, sous la direction de D. REYNDERS et F. GAZAN, « Syntheseverslag: evaluatie van de gemeenschappelijke omzendbrief COL 04/06 van de minister van Justitie en het College van

procureurs-generaal betreffende het strafrechtelijk beleid inzake partnergeweld », Service de la Politique criminelle, Bruxelles, décembre 2009, 52 p.

ou vous pouvez contacter

Karel Berteloot (NL)
karel.berteloot@just.fgov.be
02/542.74.15

Circulaire relative au racisme et à la discrimination

À l'initiative du procureur général de Liège, il a été décidé d'élaborer une circulaire en matière de racisme et de discrimination. Cette circulaire vise à sensibiliser le parquet à la problématique et à la législation en vigueur ainsi qu'à mieux orienter les magistrats sur le terrain dans la recherche et la poursuite des infractions correspondantes. Par ailleurs, cette circulaire devrait permettre d'améliorer la collaboration et l'échange d'informations entre le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) et les acteurs policiers et judiciaires.

La circulaire portera sur toutes les formes de racisme et de discrimination (y compris l'homophobie et les discrimina-

tions sur la base d'un handicap, de l'état de santé et de la religion,) et est destinée avant tout aux magistrats de parquet (parquet du tribunal de première instance et auditorat du travail). Elle ne concernera toutefois pas les comportements haineux sur Internet (cyberhaine) ; cette problématique fera l'objet d'une circulaire distincte.

La circulaire relative au racisme et à la discrimination sera mise au point par un groupe de travail multidisciplinaire, composé notamment de collaborateurs du SPC, du CECLR, du Collège des procureurs généraux, de la police ainsi que d'autres acteurs pertinents.

Il a été demandé au SPC de rédiger la

circulaire et de coordonner les travaux du groupe de travail, lesquels seront entamés début 2010. L'on ne sait pas encore exactement quand ces travaux prendront fin.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Salih Sivri (NL)
salih.sivri@just.fgov.be
02/542.74.79



Projet en matière de violence liée à l'honneur

L'une des tâches du SPC consiste à suivre les évolutions de la criminalité, de collecter toutes les informations utiles à cet effet et d'en réaliser l'analyse. En marge de la diversité ethnoculturelle et des mouvements migratoires, notre société occidentale est de plus en plus confrontée, ces dernières années, à ce que l'on appelle la violence liée à l'honneur.

À la suite de plusieurs affaires retentissantes, dont un crime d'honneur commis dans la région de Charleroi en octobre 2006, et sur la base des recommandations du Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat, des projets-pilotes ont été lancés à Malines et Verviers. Ces projets-pilotes ont obtenu le soutien de la police fédérale et le SPF Justice.

Le but général de ces projets-pilotes est de mieux connaître le phénomène à

partir des expériences sur le terrain et, ce faisant, de lutter plus efficacement contre la violence liée à l'honneur. En vue de coordonner, de soutenir et d'harmoniser lesdits projets-pilotes, un groupe de pilotage fédéral a été créé, composé de représentants du SPF Justice, du SPF Intérieur, du SPC, du Collège des procureurs généraux, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, de la police fédérale ainsi que des représentants des deux projets-pilotes en question.

Le groupe de pilotage estime avant tout qu'il s'impose d'obtenir une image globale du phénomène, qu'il conviendra ensuite d'analyser de manière approfondie. À cet effet, il sera principalement fait appel à la police fédérale ainsi qu'au SPC.

Le SPC a pour tâche d'étudier la littérature juridique existante en matière de violence liée à l'honneur afin de pouvoir circonscrire scientifiquement le phénomène sur

le plan pénal. Fin 2009, le SPC a commencé à procéder à l'inventaire et à l'analyse des principales sources nationales et étrangères en matière d'honneur et de violence liée à l'honneur. Le but est d'étudier la littérature de manière approfondie afin d'analyser et de décrire le phénomène ainsi que d'en affiner la définition. Ce faisant, l'on sera à même de mettre au point des indicateurs en vue de la lutte contre la violence liée à l'honneur. Le SPC offrira ensuite un appui scientifique au groupe de pilotage.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Margot Taeymans (NL)
margot.taeymans@just.fgov.be
02/542.74.85



Analyse des questionnaires sur le traitement judiciaire des accidents de la route

En 2007, le SPC a entamé une enquête qualitative et exploratoire sur le traitement judiciaire des accidents de la route impliquant des blessés graves et/ou des décès. Cette enquête a également examiné l'attention prêtée par les acteurs judiciaires à l'accompagnement des victimes et de leurs proches. L'enquête visait à cartographier les modes de traitement appliqués en la matière par le ministère public et à examiner leurs expériences professionnelles. Le but était également de vérifier si les problèmes liés au traitement judiciaire, mis en avant par une large étude de la littérature et les entretiens organisés avec les associations qui représentent les victimes de la route et leurs proches, sont ressentis en tant que tels par les acteurs interrogés. L'on a ensuite examiné si des bonnes pratiques et/ou des solutions efficaces existaient.

Pour pouvoir répondre à ces questions, l'on a interrogé tous les parquets de police du pays.

Les résultats et conclusions de l'enquête ont été examinés dans le cadre d'un rapport circonstancié, dans lequel on s'est également penché sur d'intéressantes bonnes pratiques et options de politique.

Avec ce rapport, nous espérons continuer à sensibiliser le ministère public en général et les parquets de police en particulier à l'importance que revêt la constitution de qualité des dossiers d'accidents de la route. Le but est également de renforcer dans le cadre du traitement judiciaire l'attention qu'il convient de porter à un accompagnement correct et humain des victimes de la route. Nous espérons que l'enthousiasme que nous nourrissons à l'égard des objectifs

de cette enquête débouchera sur des initiatives visant un accompagnement de qualité des victimes (de la route).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Marie-Rose Broucker (NL)
marie-rose.broucker@just.fgov.be
02/542.74.27

Christel Defever (NL)
christel.defever@just.fgov.be
02/542.74.56

▲ **CONTENU**

Évaluation des accords de coopération en matière de guidance et de traitement d'auteurs d'abus sexuels

À la demande du ministre de la Justice et avec l'accord des ministres compétents des communautés et des régions, le SPC a entamé en novembre 2009 l'évaluation des accords de coopération en matière de guidance et de traitement d'auteurs d'abus sexuels.

L'évaluation vise à identifier les éventuels problèmes liés à la mise au point et à l'application des accords de coopération. Sont examinés plus particulièrement les aspects suivants : le rôle des différents acteurs, l'adéquation entre l'offre et la demande en matière de guidance et de traitement, la collaboration entre les différentes instances du secteur de l'aide, la collaboration entre celles-ci et les instances judiciaires, le suivi scientifique de la problématique des délinquants

sexuels et les évolutions en cours dans le cadre légal.

Afin d'assurer le suivi de l'évaluation, un groupe de pilotage a été mis sur pied, composé de représentants des acteurs associés à l'accord. La première étape consiste à étudier la littérature afin de répertorier les informations et problèmes existants. Les informations collectées seront ensuite approfondies et enrichies par l'organisation d'entretiens avec les acteurs concernés. Le but sera de formuler dans un rapport, d'ici septembre 2010, des recommandations selon les constatations qui auront été établies, recommandations qui pourront servir de base à une éventuelle adaptation des accords de coopération.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

An Raes (NL)
an.raes@just.fgov.be
02/542.74.21

Ariane Deladrière (FR)
ariane.deladriere@just.fgov.be
02/542.74.12

Salih Sivri (NL)
salih.sivri@just.fgov.be
02/542.74.79

Margot Taeymans (NL)
margot.taeymans@just.fgov.be
02/542.74.85

▲ **CONTENU**

Recherche scientifique sur l'organisation de la catégorie professionnelle « juges d'instruction »

La direction Recherche, Développement et Statistiques (R&D&S) du SPC a entamé l'année dernière une recherche scientifique sur l'organisation de la catégorie professionnelle « juges d'instruction ». Au cours des dernières années, cette direction a mené une étude sur la collaboration entre la police et le parquet ainsi que sur le fonctionnement du ministère public. Le prochain partenaire de la chaîne qui sera cartographié et soutenu au moyen d'une enquête scientifique est le juge d'instruction. La recherche sera réalisée par Saaske De Keulenaer et Stefan Thomaes (chercheurs) sous la direction de Elke Devroe (chef de la direction R&D&S, promoteur).

Le statut du juge d'instruction a été modifié il y a quelques années (cf. officier

de police judiciaire). Son indépendance a été renforcée. Cependant, certaines compétences de la police et du ministère public ont été élargies en vue d'une procédure plus rapide et plus efficace, au détriment du mandat du juge d'instruction.

La recherche débutera par une étude comparative : le statut légal du juge d'instruction (structure organisationnelle), sa place dans la chaîne et ses compétences en Belgique, aux Pays-Bas et en France seront analysés par une étude de la littérature. L'on procèdera ensuite à une enquête statistique des diverses activités des juges d'instruction en Belgique, de leurs devoirs d'instruction ainsi que de leur cadre de travail. La recherche portera ensuite sur le regard

que porte cette catégorie professionnelle sur ses propres activités ainsi que sur sa relation avec les autres partenaires de la chaîne.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Elke Devroe (NL)
elke.devroe@just.fgov.be
02/542.74.38

Stefan Thomaes (NL)
stefan.thomaes@just.fgov.be
02/542.74.62

Saaske De Keulenaer (NL)
saaske.dekeulenaer@just.fgov.be
02/542.74.58

▲ **CONTENU**

Contact

Éditeur responsable :
Service de la Politique criminelle

Rédactrice et personne contact :
Nika Spriet | 02/542.74.65 | nika.spriet@just.fgov.be

Webmaster : Nicolas Kontossis | Traducteurs : Olivia Glorieux, Fabyan De Groot et Stéphane Laloyaux